Rationalisierung

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Das Werk : Architektur und Kunst = L'oeuvre : architecture et art**

Band (Jahr): **55 (1968)**

Heft 9: **Bauen für Sport und Freizeit : 34. Biennale - 4. Documenta**

PDF erstellt am: **10.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Geschäftshausneubau «Zum Raben» am Limmatquai in Zürich

In der zweiten Stufe dieses Wettbewerbes, veranstaltet unter den vier ersten Preisträgern der ersten Stufe, empfiehlt das Preisgericht das Projekt von Rudolf und Esther Guyer, Architekten BSA/SIA, Zürich, zur Ausführung.

Rationalisierung

Economies nationales, Architecture et Industrialisation du Bâtiment
III^e Colloque sur l'Industrialisation du Bâtiment de l'U.I.A.
Barcelone – 22 au 27 avril 1968

Sous quelles formes et par quel processus l'Industrialisation du Bâtiment doit-elle être envisagée par les architectes, en fonction des conditions économiques des pays, et notamment de ceux qui sont en voie de développement?
Les Conclusions du II^e Colloque de Belgrade 1966 affirmaient que l'industrialisation dans les divers pays, y compris ceux en voie de développement, serait commandée par des conditions régionales définissant les aspects économiques, sociaux et culturels particuliers. Le problème posé, tragique par son ampleur, multiple par ses aspects (180 millions de familles sans logements, et 4 hommes sur 10 encore analphabètes dans un monde qui chaque jour s'accroît de 180000 âmes) se résoud pourtant selon quelques principes fondamentaux:
1. Seules des techniques de production et d'organisation évoluées, adaptées aux conditions particulières des pays en voie de développement permettent d'espérer pouvoir améliorer efficacement une situation qui s'aggrave continuellement, en l'inscrivant dans le cadre des progrès scientifiques et techniques d'un monde dont les besoins quantitatifs et qualitatifs sont sans cesse croissants.
2. Une base économique saine suppose l'indépendance économique des pays en voie de développement par rapport aux autres: équilibre de la balance commerciale par l'emploi rationnel des crédits et matériaux locaux, création et développement d'une industrie de transformation locale.
3. Le potentiel économique d'un pays détermine d'avance le volume et les caractéristiques des investissements immobiliers qui, en règle générale, augmentent parallèlement à l'élevation du niveau de vie; la fraction de l'économie qui intéresse le bâtiment contribue au développement général.
4. L'amélioration des conditions matérielles et psychiques de l'habitat accroît par interaction le potentiel de production de la population.
5. Les méthodes à employer pour que chaque pays atteigne un degré de développement avancé diffèrent selon les pays, leurs programmes, leur main d'œuvre, les matériaux dont ils disposent, le niveau et la forme de leur économie.
6. En principe, l'industrie du bâtiment n'est pas tributrice de l'existence d'une industrialisation de base; il suffit pour la créer de disposer d'une source d'énergie suffisante.
7. Il est impossible pour un pays qui n'a pas atteint un pouvoir d'exportation suffisamment important, de baser des programmes de construction à long terme sur une importation prolongée.
8. Compte tenu du phénomène général de l'urbanisation, la réalisation préalable de trames d'infrastructure urbaine est indispensable à toute opération de construction.
9. L'Etat doit créer les conditions les plus favorables à une production continue et efficace. Dans ce but, il faut constituer pour chaque pays, avec l'expérience des architectes, un système de normes d'habilité cohérentes – en fonction des données climatiques et des exigences humaines, et comparables sur le plan international.
10. Il appartient aux organisations internationales intéressées d'engager d'urgence et systématiquement la recherche de nouveaux matériaux sans lesquels l'industrie du bâtiment ne pourra progresser au rythme souhaitable.
11. L'U.I.A. se doit de créer les conditions nécessaires à l'établissement et à la diffusion d'une documentation concernant l'ensemble des procédés utilisés dans le monde.
12. Toute industrialisation du bâtiment doit être incluse dans la planification générale et urbanistique du pays où les architectes doivent jouer un rôle essentiel.
13. L'industrialisation, en permettant une augmentation de la production, présente un intérêt pour la communauté toute entière y compris les travailleurs du bâtiment. Les méthodes traditionnelles de construction ne correspondent plus aux exigences d'aujourd'hui, et la main-d'œuvre du bâtiment doit être amenée à s'y adapter.
14. Dans les pays en voie de développement, le problème est de concilier une production industrialisée avec l'emploi adéquat d'une main-d'œuvre abondante, non spécialisée, mais perméable à différentes techniques.
15. Une solution efficace paraît être la production en série d'éléments-objets standardisés et l'utilisation de procédés laissant une large place à l'emploi de la main-œuvre pour le simple montage de ces éléments sur le chantier. Ce système permet même l'autoconstruction tout en laissant l'espoir d'aboutir à des bâtiments dont la qualité ne devrait pas laisser trop à désirer.
16. Les architectes doivent contribuer à l'évolution de types de bâtiments et de techniques de construction qui soient véritablement conformes aux moyens matériels et aux intérêts des économies nationales. Il convient de ne pas recopier aveuglément les types et les techniques des pays hautement industrialisés.
17. L'industrialisation du bâtiment nécessite la spécialisation de cadres à tous les niveaux pour programmer les besoins, assumer la conception d'ensemble et de détail, informer et diriger les éxécutants, contrôler les résultats, en tirer des leçons pour la suite.
18. Les architectes, dont le rôle est essentiel, doivent être préparés à ces tâches par une spécialisation orientée dans ce sens, car l'Architecture est une nécessité impérieuse dans le processus de création aussi bien pour les sociétés humaines en voie de développement que pour celles qui sont actuellement développées.

Tagungen

Generalversammlung der Schweizerischen Zentralstelle für Baurationalisierung CRB

In Zürich tagte am 4. Juli 1968 unter dem Vorsitz von Kantonsbaumeister Prof. J.-P. Vouga (Lausanne) die sechste ordentliche Generalversammlung der Schweizerischen Zentralstelle für Baurationalisierung (CRB).
In der Erläuterung des Tätigkeitsprogrammes 1968 wies der Geschäftsführer, H. Joss, Architekt SIA, darauf hin, daß in diesem Jahr wiederum eine Reihe von Arbeiten fertiggestellt und zur Publikation gelangen werden. Es handelt sich dabei in erster Linie um die französische Ausgabe des Normpositionen-Kataloges (Abschnitt Baumeisterarbeiten) sowie um mehrere Folgekapitel der deutschen Ausgabe (Malerarbeiten, Gipserarbeiten, Flachdach I, Steildächer, Beläge aus keramischen Platten).
Weiter sind verschiedene Entwurfsausgaben von CRB-Normen ins Revisionsstadium getreten; sie werden nun auf Grund der gemachten Erfahrungen überprüft. Neben der Weiterführung laufender Normungsarbeiten werden auch die-